

**ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DE LA CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DE CORSE**

MERCREDI 29 NOVEMBRE 2023

DELIBERATION	N°04/29-11-2023/397
---------------------	----------------------------

Nombre total de Membres Titulaires	:	40
Nombre de Membres Titulaires en exercice	:	40
Quorum	:	21
Nombre de Membres Elus Titulaires présents	:	19
Nombre de Membres Elus Titulaires ayant donné pouvoir	:	19
Nombre de votants	:	38
Adoption	:	38

Membres Elus Titulaires ayant pris part au vote : Mmes, MM.

ALBERTINI Jean-Louis, ANDREANI Dominique, CECCOLI François-Xavier, CIONI Gilles, DI MENZA Dominique, DOMINICI Jean, FAGGIANELLI François, FRASSATI Jeanne, GIOVANNI Auguste, MANICCIA Christophe, MARTELLI Marina, ORSINI Pierre, PAOLI Jean-François, ROSSI Antoine, SIMONI Barthélémy, TROJANI Paul, VALERY Olivier, VESPERINI Nunzia, VOLPI Nathalie.

Membres Elus Titulaires ayant donné pouvoir : Mmes, MM.

ABELI Eric à ALBERTINI Jean-Louis, ALBERTINI Paola à GIOVANNI Auguste, BALDASSARI Nicolas à MANICCIA Christophe, BENZONI José à TROJANI Paul, CASTELLI Jean-François à SIMONI Barthélémy, CECCARELLI Laurent à CIONI Gilles, COLONNA Caroline à MARTELLI Marina, GALVEZ-OLLANDINI Michael-Anthony à FAGGIANELLI François, GOFFI Karina à DOMINICI Jean, IENCO Michel à VESPERINI Nunzia, LANFRANCHI Marie-Eugénie à DI MENZA Dominique, LEANDRI Marc à CECCOLI François-Xavier, LECA Antoine à VOLPI Nathalie, MAURIZI Jean-André à FRASSATI Jeanne, MICHELI Virginie à ORSINI Pierre, NEGRETTI Pierre à ROSSI Antoine, PIACENTINI SIMONI Céline à ANDREANI Dominique, SANGUINETTI Patrick à PAOLI Jean-François, VENTURINI Stefanu à VALERY Olivier.

Membre Associé ayant participé : M.

ACQUAVIVA François.

OBJET :

CCI FORMATION CORSICA

Mise en œuvre d'une collaboration entre la CCI de Corse et la CMA Régionale dans le domaine de la Formation :

Création d'une Association de Moyens : Groupe Amparà Méditerranée

Par sa délibération n°09/31-05-2023/343 du 31 mai 2023, l'Assemblée Générale de la CCI de Corse a approuvé la création d'une Association dédiée à la formation inter consulaire entre la CCI et la CRMA et mandaté le Président de la CCI pour négocier avec la CRMA afin de mettre au point les projets de statuts de cette association afin qu'ils soient soumis à l'avis du Bureau puis au vote de l'Assemblée Générale.

Compte tenu d'une part, de l'incertitude qui pèse sur l'avenir des institutions consulaires, et d'autre part, de la nécessité de répondre très rapidement au marché concurrentiel qui se présente à nous, il a été proposé de travailler sur la mise en œuvre d'une étape intermédiaire avec **deux éléments clés pour lesquels la CRMA a donné un accord de principe** :

- ↗ **La création d'une Association de Moyens**
- ↗ **La création d'une nouvelle marque commune**

La construction s'opère donc autour :

- ↗ **Du véhicule juridique Association de Moyens (Association Loi 1901) ;**
- ↗ **D'une marque commune avec une collaboration active autour des axes suivants (objectifs) sans que chaque centre de formation ne perde son autonomie juridique et budgétaire :**
 - Développer une marque commune « **AMPARA MEDITERRANEE** » pour les activités liées à l'alternance, la formation continue, la VAE et le bilan de compétences,
 - Développer une offre commune sans référence aux anciennes marques,
 - Développer la qualité des prestations fournies aux jeunes, aux salariés, aux demandeurs d'emplois et aux entreprises,
 - Développer la communication interne et externe, pour assurer la notoriété, et l'image d'AMPARA Méditerranée,
 - Assurer les démarches nécessaires pour la reconnaissance du diplôme par les instances officielles et des différentes certifications,
 - Elaborer des accords d'échanges et monter des programmes avec des partenaires étrangers,
 - Mettre en place un système pédagogique commun. Elaborer des outils et modules pédagogiques, nécessaires à la mise en œuvre de ce système pédagogique commun.

PROJET CREATION GROUPE AMPARA MEDITERRANEE

ASSOCIATION DE MOYENS

Création d'une Association Loi 1901

UNE DECLINAISON DE LA MARQUE

- ◆ *Amparà Sup*
- ◆ *Amparà RH*
- ◆ *Amparà Métiers*
- ◆ *Amparà Consulting*
- ◆ *Amparà Compétences*

STRATEGIE MARKETING COMMUNE

- Stratégie de Communication
- Événementiel
- Marketing Digital

MOYENS MATERIELS ET HUMAINS

- Equipes administratives, commerciales
- 6 Campus

INGENIERIE ET INNOVATION PEDAGOGIQUE

- Equipes pédagogiques
- Lab Innovation

POLITIQUE RSE

- Inclusion
- Transitions : Environnement, Numérique et Organisation



☐ **Le Projet de Statut** figure en annexe.

☐ **L'Offre**

La CCI produira donc son offre avec deux marques :

- La Business School avec **KEDGE BS**, qui sera « hors Association »
- **Amparà Méditerranée** et ses différentes déclinaisons (Sup, Métiers, Compétences) en commun avec la CRMA.

Ce dispositif permettrait de donner le temps pour une meilleure connaissance de l'avenir des institutions consulaires tout en affichant une collaboration forte avec un vecteur de communication commun, une stratégie de communication, une collaboration pédagogique, ...

☐ **Calendrier de Mise en Œuvre**

L'Association devra être créée au 1^{er} février 2024.

Vu l'avis du Bureau de la CCI de Corse en date du 16 novembre 2023 ;

L'Assemblée Générale :

- ↳ **Emet un avis favorable sur cette option de collaboration ;**
 - ↳ **Valide les projets de statuts ;**
 - ↳ **Mandate Monsieur le Président pour engager les formalités de création de cette Association ;**
 - ↳ **Désigner les 4 représentants de la CCI de Corse, membres titulaires ou associés, au sein de cette Association :**
 - **M. Jean DOMINICI**
 - **Mme Marina MARTELLI**
 - **M. Jean-François PAOLI**
 - **M. Olivier VALERY**
-

Bastia, le 29 novembre 2023

Le Président

Jean DOMINICI

